



Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 10 septembre 2021 à 18h00 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 2 septembre 2021 s'est tenu en mairie le 10 septembre 2021 à 18h00.

Étaient présents : MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle,

Étaient excusés : PINATEL François (pouvoir à PHILIPPE Francine), VINCENT Denise (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à GONON Florence),

Était absent : BERARD Guy,

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Madame GONON Florence est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2021,
- Compte-rendu des délégations consenties au Maire,
- Compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels,
- Modification du budget 2021 : décision n°2,
- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'alimentation en eau potable (RPQS) 2020,
- Adhésion à un groupement de commande de fournitures administratives,
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour rajouter à l'ordre du jour le lancement du projet d'élargissement et de soutènement de l'accès à la bergerie communale. Un conseiller s'y oppose, six membres donnent leur accord, ce point sera soumis à délibération.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2021

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet dernier. En l'absence de remarque celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (prolongation des contrats) :

VENERA Philippe : du 1^{er} au 30 septembre 2021 à temps complet,

Décision du 26 juillet 2021 : acceptation du devis de l'entreprise ATMO GEOMETRES EXPERTS pour la réalisation de relevés topographique à la bergerie communale. Montant du devis : 1 320,00 € TTC.

Décision du 31 août 2021 : acceptation du devis de l'entreprise CHRISTAUD pour la fourniture d'une nourrice et de matériel de plomberie pour l'alimentation en eau potable de la Fournela. Montant du devis : 1 052,68 € TTC.

Monsieur le Maire précise que des travaux de défrichage sont nécessaires pour la réalisation des relevés topographiques à la bergerie.

Concernant l'alimentation en eau potable de la Fournela, il s'agit de remplacer le système par du matériel neuf car l'installation a fait l'objet de trop nombreuses modifications au fil des années et fuit de toutes parts. Ces travaux permettent également d'alimenter en eau potable de façon définitive la carrière EDF, utilisée presque chaque année comme base de vie pour des travaux aux alentours avec facturation de l'eau alimentant la base de vie aux entreprises.

Madame PHILIPPE Francine demande qu'une solution alternative à l'eau potable soit trouvée pour l'arrosage des serres maraîchères. Monsieur le Maire évoque deux solutions : une alimentation depuis le barrage du Ferrand mais avec le problème de l'eau chargée en sédiments, et l'alimentation gravitaire depuis la source de la vieille fontaine qui donne toute l'année mais avec un linéaire important.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

COMPTE-RENDU DES REMBOURSEMENTS DE FACTURES AUX ELUS ET PERSONNELS

Monsieur le Maire présente les remboursements de factures aux élus et personnels survenus depuis le début de l'année :

MICHEL Bernard	LE MIRADOU	Banque réfrigérée commerce les Ors	600,00 €
	ENTREPOT BRICOLAGE	Piles serrures électroniques	26,70 €
	GAMM VERT	Graine pelouse prairie	39,95 €
	IKEA	Rideau isoloir élections	49,99 €
			TOTAL
MANIN Yannick	Docteur PEETERS	Visite médicale permis poids lourd	36,00 €

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte-rendu des remboursements de factures aux élus et personnels :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

MODIFICATION DU BUDGET 2021 : DECISION N°2

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIONNET Perrine pour présenter la décision modificative n°2 du budget. Cette dernière précise qu'il s'agit d'inscrire la dotation de solidarité rurale perçue pour la première fois cette année d'un montant de 15 311 € et d'équilibrer cette recette en dépenses en abondant les chapitres de charges de personnel pour 13 299 € de charges à caractère général pour 2 012€.

Cette deuxième décision modificative permet également de passer des écritures d'ordre (sans encaissement ni décaissement) permettant de mettre en conformité l'inventaire communal avec l'état d'actif tenu par la trésorerie. Cette mise en conformité de ces deux annexes comptables (inventaire et état d'actif) est un préalable nécessaire au passage au compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la décision modificative n°2 du budget 2021 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (RPQS) 2020

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération est une obligation réglementaire et précise que le RPQS a été mis à jour suivant les travaux réalisés par CLAVANS : pose d'un compteur après Clavans-le-Bas pour mesurer le volume « livré » à Mizoën. Il parcourt le document afin d'en présenter le détail à l'assemblée.

En outre, il informe l'assemblée que des analyses d'eau des sources (Muret et Sariet) donnant aux fontaines ont été effectuées. La présence de bactéries coliformes non dangereuse pour la santé a été relevée, l'ARS a confirmé cette non dangerosité et la consommation humaine possible. Les analyses d'eau sont consultables sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.

Madame JOUANNY Michèle demande qu'une réflexion soit entamée sur la protection des sources et la réfection des réservoirs et propose qu'une visite technique soit organisée pour que les élus s'approprient le sujet. Cette visite technique pourrait être étendue à tous les réseaux : assainissement, éclairage public, eau potable, ...

Madame PHILIPPE Francine approuve cette proposition de réflexion en rappelant que la gestion de l'eau est un enjeu d'avenir.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable (RPQS) 2020 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de la communauté de communes de l'Oisans (CCO) de porter un groupement de commande pour les fournitures administratives. Il s'agit de bénéficier de tarifs négociés sur le volume commandé par tous les adhérents à ce groupement.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'adhésion au groupement de commande de fournitures administratives porté par la CCO :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

ELARGISSEMENT ET SOUTÈNEMENT DE L'ACCÈS A LA BERGERIE COMMUNALE : LANCEMENT DU PROJET

Monsieur le Maire propose de lancer les études afin de remédier au problème d'accès à la partie Est de la bergerie communale. En effet, le passage à l'angle de la partie Ouest, en pente et étroit, est dangereux pour les engins agricoles. Les travaux consisteraient à réduire la pente, combler la rupture de niveau (trou) et élargir la voie. Une étude géotechnique est nécessaire pour définir et dimensionner les travaux. Monsieur le Maire confirme à Madame JOUANNY Michèle que des régularisations foncières devront, éventuellement, intervenir préalablement à la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire précise que le coût des études (maîtrise d'œuvre, géotechnique, relevés topo) s'élève à 18 040 € HT, soit 21 648 € TTC, que ces études ne sont pas subventionnables mais que, si les travaux sont réalisés, elles le seront avec les travaux.

Monsieur Christophe VENERA qualifie ces études hors de prix.

Monsieur Roger GIRAUD s'interroge sur des solutions alternatives moins onéreuses (modification d'un mur de la bergerie, ...). Messieurs le Maire et VENERA répondent que les fondations du bâtiment proches de cet accès empêchent la modification de la structure du bâtiment sans modifier l'accès de toute façon.

Mesdames JOUANNY et PHILIPPE estiment qu'il s'agit ici de remédier à une situation dangereuse et de d'assurer l'entretien et la pérennité du patrimoine communal.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le lancement des travaux d'élargissement et de soutènement de l'accès à la bergerie communale :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre de voix pour : 9

QUESTIONS DIVERSES

Bar Restaurant Epicerie AU MIDI

Les exploitants ont fait part de leur volonté de prolonger l'activité du commerce au-delà du 31 octobre. Les élus doivent reprendre leur réflexion quant à l'avenir de ce local.

Travaux de l'église

Les travaux avancent mais risquent d'être prolongés en 2022.

L'état de la croix et de sa fixation au sommet du clocher laisse penser que la foudre a frappé et qu'elle a causé de très gros dégâts. L'architecte propose l'installation d'un paratonnerre sur la croix et de parafoudre sur les circuits électriques en profitant des travaux pour éviter la survenue de dégâts après les réparations. Le coût est estimé à 10 000 €. Les élus donnent leur accord pour ces travaux supplémentaires qui permettent de pérenniser les travaux en cours tout en assurant la protection des maisons du village.

Pour répondre à la question de l'éclairage de l'édifice, Monsieur le Maire confirme que celui-ci sera revu et amélioré pour embellir le bâtiment tout en diminuant les coûts (projecteurs à led). Cette amélioration devrait coûter environ 3 000 €. Madame PHILIPPE Francine regrette que cette mise en valeur soit « branchée » sur l'éclairage public. La question de l'extinction de l'éclairage public au village est soulevée, à l'instar de celle pratiquée dans les hameaux.

16 personnes ont bénéficié de la visite du chantier organisée le 1^{er} septembre avec explications de l'architecte et de l'entreprise en charge des travaux. Toutes étaient très satisfaites et intéressées.

Création d'une cantine scolaire à la salle des fêtes

L'architecte propose 3 aménagements. Les élus choisissent celui qui permet l'exploitation la plus optimisée à l'espace de stockage conservé pour le matériel du service technique (tables, bancs, grilles expo, ...).

Requalification des espaces publics au village

A la suite des cartes postales et afin de récolter le maximum d'avis, données, expériences, le cabinet en charge de l'étude organise un atelier nommé « débat mouvant » le vendredi 17 septembre à 18h00 à la salle polyvalente. Tous les habitants sont invités à y participer. L'équipe sera présente toute la journée dans les rues du village pour échanger avec le plus grand nombre. Merci de leur réserver le meilleur accueil possible !

Cours de gymnastique

La monitrice n'assurera plus les cours de gymnastique du mardi soir. Les élus souhaitent proposer la poursuite de cette activité ou la mise en place d'une nouvelle activité (sportive, artistique, ...). Toutes les bonnes idées et contacts sont les bienvenus pour proposer à nouveau au plus grand nombre une activité sur ce créneau (mardi soir).

Rapport Social Unique

Madame SIONNET Perrine présente aux élus le RSU, données statistiques des ressources humaines du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Centrale hydraulique du Nid d'Aigle

Les travaux de construction de la centrale commencent le 13 septembre par le défrichage des zones de la prise d'eau et de la conduite forcée. Le bois provenant de parcelles communales sera stocké par l'entreprise pour reprise par les services techniques.

Barrage EDF du Ferrand

Des travaux d'amélioration de l'accès au barrage sur le Ferrand démarrent ce 13 septembre par EDF.

Chauffage de l'ancien presbytère

L'alimentation en gaz du chauffage de l'ancien presbytère est raccordée à la cuve de l'auberge d'Emparis. Les propriétaires de l'auberge ont informé la mairie de leur intention de démonter leur cuve de gaz. Il n'y aura plus de chauffage central à l'ancien presbytère à compter de 2022.

Raccordement au réseau d'assainissement

Tous les habitants/propriétaires du Village ont été destinataires d'un courrier du Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans (SACO) leur demandant de procéder aux travaux de raccordement de leur habitation au réseau collectif d'assainissement dans les 2 ans en by-passant les fosses septiques lorsqu'elles existent. Une information plus complète sera donnée dans la prochaine gazette Mizoënnette.

Séance levée à 21h45

* / * / * / *